

DENOMINATION

**COMMUNE  
2009**

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS  
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	13
Nombre de suffrages exprimés	:	14
<b>Votes</b>	<b>Contre</b>	0
	<b>Pour</b>	14

Date de la convocation 24 mars 2010

Séance du 02 avril 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND, délibération sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Mr MAURIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	7 890,26 €	128 184,34 €	/	120 294,08 €	/
Opérations de l'exercice	933 310,97 €	1 060 793,19 €	432 664,03 €	606 760,79 €	1 365 975,00 €	1 667 553,98 €
<b>TOTAUX</b>	<b>933 310,97 €</b>	<b>1 068 683,45 €</b>	<b>560 848,37 €</b>	<b>606 760,79 €</b>	<b>1 486 269,08 €</b>	<b>1 667 553,98 €</b>
Résultat de clôture	/	135 372,48 €	/	45 912,42 €	/	181 284,90 €

Besoin de financement

Excédent de financement

45 912,42 €

Restes à réaliser

27 724,00 €

9 302,00 €

Besoin de financement des RAR

Excédent de financement des RAR

18 422,00 €

/

Besoin total de financement

Excédent total de financement

/

27 490,42 €

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

/

au compte 1068 investissement

135 372,48 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débités et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations M MAURIN - AUZAS - VOLLE - BEUGNET - VERNET - CORNET - CROZIER - TESTON - HILAIRE - CHAUSSIGNAND - JOLLIVET - DELAUZUN - BOUAZZA

Pour expédition conforme, le Maire, Pierre MAURIN.